

Comment générer des revenus avec un petit capital...

Depuis quelques mois les informations arrivant de la gestion de nos banquiers et autres traders peuvent déstabiliser la personne qui recherche un revenu de son capital.

Il faut donc être particulièrement attentif et prendre le maximum de renseignements avant de se lancer dans un investissement.

Après bien des recherches pour des clients ayant entre 20 000 € et 65 000 € ou plus, nous avons arrêté notre choix de diversifications sur un produit « Photovoltaïque ».

En effet, ce produit permet d'obtenir un revenu de son investissement de plus de 8 % par an pendant 10 ans ou 20 ans, ceci avec une garantie par contrat d'EDF.

C'est un bon moyen pour recevoir des revenus réguliers et avec un taux de rendement très supérieur à ce que l'on peut actuellement trouver en assurance-vie ou dans les banques.

Pour faire face à l'urgence des dommages écologiques, l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, les énergies renouvelables permettent d'obtenir une électricité propre, selon les accords de Kyoto.

De ce fait l'EDF s'engage à racheter la production de panneaux photovoltaïques. C'est vraiment un investissement citoyen tout en étant très intéressant du point de vue des revenus, voyez l'exemple ci-dessous :

Dès le 1er janvier 2009 l'EDF va racheter le kWh à 0.61032 € pour les installations intégrées au bâti, c'est-à-dire sur un toit.

Vous pouvez trouver un kit investissement pour environ 20 000 € et recevoir selon certaines modalités un revenu de 8 % du montant investi Hors taxes. (Sachant que vous récupérez les taxes).

Les centrales Photovoltaïques apportent des solutions d'investissements et de revenus aussi bien pour le particulier que pour l'entreprise.

Qui peut le plus peut le moins, à partir de l'achat d'un livre électronique concernant l'installation d'un kit photovoltaïque à monter soi-même sur son toit ou pour réduire sa propre consommation d'électricité à un investissement mutualisé d'un toit de 4 000 m², il y a de nombreuses possibilités de gains.

Après étude, chacun pourra trouver la bonne solution pour réduire sa facture ou engranger des revenus de plus de 8 % garantis par un contrat EDF de 20 ans.

Il est à noter que ce genre d'investissement s'effectue dans le cadre d'un micro BIC et permet de récupérer la TVA sur l'installation.

Le contrat EDF dont le taux de rachat est indexé chaque année est une première bonne garantie.

Mais vous bénéficiez aussi d'une garantie constructeur sur les matériaux pendant 25 ans.

Bien entendu, les formalismes très pointilleux sont pris en charges par le constructeur et vous bénéficierez d'un passage devant notaire pour confirmer sous seing privé votre acquisition, devant un huissier pour constater la bonne fin de l'installation et devant la DRIRE pour la conformité des centrales photovoltaïques.

C'est donc une excellente solution pour obtenir une rente de 8 % de votre investissement pour un concept écologique.

Eddy Huguenin

Coach en Marketing et Internet

www.aaz-energie-renouvelable.com

www.patrimoine-en-ligne.fr

About the Author

Eddy Huguenin Coach en Marketing et Internet www.aaz-energie-renouvelable.com www.patrimoine-en-ligne.fr [Téléchargez Gratuitement Votre livre électronique sur l'Energie Renouvelable Photovoltaïque](#)

